

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 6 juillet 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LA FONCTION PUBLIQUE

LE MOTIF DE L'INSCRIPTION DU NOM DE M. ROBERT RABINOVITCH SUR LA LISTE DES MEMBRES DE L'OPPOSITION EXTRA-PARLEMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Tom Cossitt (Leeds):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente découlant d'une lettre signée par l'ancien solliciteur général, le ministre actuel des Approvisionnements et Services (M. Goyer), concernant une présumée opposition extra-parlementaire et à laquelle était annexée une liste de 21 personnes qui, d'après la lettre, étaient soupçonnées de faire partie de l'opposition extra-parlementaire ou de lui être sympathiques. La lettre recommandait que ces personnes soient surveillées de près dans l'intérêt de la sécurité nationale. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que le premier ministre dise à la Chambre pourquoi le nom de M. Robert Rabinovitch, secrétaire adjoint du cabinet pour les priorités et la planification, figure sur cette liste, s'il a été disculpé de tout soupçon et a reçu des excuses par la suite. Sinon, le gouvernement est-il prêt à corroborer les allégations du ministre ou à disculper M. Rabinovitch et à démettre l'ancien solliciteur général de ses fonctions pour incompétence notoire?

**M. l'Orateur:** Une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

PROPOSITION D'OPPOSITION À LA PRISE EN CHARGE DE DELIVRO CANADA PAR UNITED PARCEL SERVICES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion urgente. Étant donné que l'Agence d'examen de l'investissement étranger a permis à United Parcel Services of America Inc., par l'intermédiaire de sa filiale, UPS Ltd., de prendre en charge Delivro Canada Inc., malgré les objections formulées par le ministère des Postes, les services de messageries du CN et du CP ainsi que par les gouvernements de l'Ontario et du Québec, et que UPS of America a été reconnu coupable de pratiques monopolisatrices aux États-Unis, je propose, appuyé par le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan):

Que la Chambre enjoigne au ministre de l'Industrie et du Commerce d'intervenir personnellement pour empêcher cette prise en charge qui nuira aux compagnies canadiennes et à l'emploi au Canada.

**M. l'Orateur:** En vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

### L'HABITATION

ON SUGGÈRE LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Eudore Allard (Rimouski):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que, selon Statistique Canada, un très grand nombre de Canadiens éprouvent des difficultés sérieuses en matière de logement; étant donné que plus de 280,000 familles canadiennes affectent plus de la moitié de leur revenu à l'habitation; étant donné également que les taux d'intérêt sont les principaux responsables de la hausse du coût du logement au Canada, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre prenne sur-le-champ toutes les dispositions nécessaires afin que les taux d'intérêt hypothécaire soient diminués sans délai, et cela en vue de réduire l'incidence de ces taux d'intérêt excessifs et rendre l'achat d'une maison financièrement intéressant à tous les Canadiens.

**M. l'Orateur:** En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1410)

[Traduction]

### LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE RENVOI AU COMITÉ DE LA CORRESPONDANCE RELATIVE À L'ENTRÉE AVEC EFFRACTION À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Monsieur l'Orateur, je demande à présenter, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, une motion au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné les lettres que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) a déposées hier à propos du rôle qu'il a joué lors du cambriolage de l'Agence de Presse Libre du Québec, et compte tenu des contradictions qu'elles renferment en ce qui concerne la date de la réponse de la GRC au lieutenant-colonel Cameron, je propose, avec l'appui du député de Northumberland-Durham (M. Lawrence):